

Étape 4 : Mon vote

La simulation d'élections « Électeurs en herbe »



OBJECTIVES

- Découvrir le fonctionnement d'une élection en organisant un scrutin fictif et en y exerçant son "droit de vote".



DESCRIPTION

Au cours de cette activité, les participant.e.s expérimenteront une simulation d'élection qu'ils organiseront eux-mêmes.

Le matériel des élections sera à constituer par l'organisateur.trice avec les participant.e.s. à partir des modèles et fiches méthodologiques fournies en annexe. En cas de manque de temps, l'équipe pédagogique peut être amenée à prendre en charge tout ou partie des tâches organisationnelles (cette option est néanmoins moins pédagogique pour les participant.e.s).



MAJOR SKILLS ACQUIRED

- Mener à bien un projet collectif



CORE COMPETENCY AREAS

- **Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre**

Coopération et réalisation de projets

- **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative



DURATION

De 2 à 5h (selon l'implication demandée aux participant.e.s)



RESOURCES

- Sur le site du ministère de l'Intérieur: [Comment voter ?](#)
- Sur le site vie-publique : [Le droit de vote](#)



REQUIRED MATERIALS

- Isoir ou pièce dédiée au choix
- Urne(s)
- Bulletins de vote avec le nom des listes se présentant aux élections imprimés ou photocopiés
- Enveloppes
- Liste électorale à constituer
- Une carte d'électeur.trice par votant.e

Method

POUR COMMENCER :

Prévoir 2 à 5 heures selon le degré d'implication que vous souhaitez proposer aux participant.e.s dans l'organisation du scrutin, notamment en amont. Prévoir du temps pour :

- la préparation du matériel
- l'installation du bureau de vote
- l'élection
- le dépouillement des résultats
- la communication des résultats une fois l'élection terminé

ÉTAPE 1 :

Fixer la date des élections en tenant compte des contraintes des vacances et de la date des vraies élections (il est plus stimulant d'organiser le scrutin fictif avant la tenue des vraies élections)

ÉTAPE 2 (1H) :

Avant le scrutin :

Établir avec les participant.e.s la liste des actions à accomplir pour organiser les élections : de quoi a t-on besoin ?

Puis constituer le comité organisateur et répartir les tâches au sein du groupe. Nous vous recommandons les tâches suivantes :

- Établir une liste électorale (cf. annexe : *Méthodologie de constitution d'une liste électorale*).

NB : Dans le cadre d'*Électeurs en herbe- France*, l'ensemble des participant.e.s peut voter, quelle que soit, par exemple, leur nationalité. On ne demandera donc pas les cartes d'identité aux votant.e.s mais simplement la carte d'électeur.

- Préparer les bulletins de vote et les enveloppes.
- Préparer les cartes électorales fictives (cf. annexe : *Gabarit de carte électorale*)
- Préparer la salle le jour J avec urne(s) et isoloir(s) ; déterminer qui tiendra le bureau de vote.
- Préparer une affiche méthodologique sur le déroulement du vote (à l'aide de annexe 3 *Les étapes du vote*)
- Prévoir et organiser la communication sur la tenue de cette élection (affichage au sein de l'établissement ou de la structure, page facebook et site internet d'*Électeurs en Herbe-France*, etc. cf. *activité 4.3.*)
- Déterminer qui sera en charge du dépouillement. NB : Penser au relevé de dépouillement. (cf. annexe: *Fiche de dépouillement*)

Vérifier l'avancement des tâches avant le jour du scrutin

ÉTAPE 3 (1H À 3H EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S) :

Le jour du scrutin :

- Installer la salle avec l'équipe référente
- Faire procéder au vote (cf. annexe : *Les étapes du vote*)

ÉTAPE 4 (1H À 3H EN FONCTION DE L'IMPLICATION DEMANDÉE AUX PARTICIPANT.E.S) :

Après le scrutin :

- Procéder au dépouillement avec l'équipe référente
- Communication officielle des résultats, vous pouvez par exemple demander aux participant.e.s de réaliser un support de communication autour des résultats :
 - Réalisation d'affiche
 - Rédaction d'article dans le journal ou sur le site internet de l'établissement / de la structure
 - Communication possible vers la presse locale si la direction de l'établissement ou de la structure est d'accord
 - Compte-rendu sur le site d'Électeurs en herbe - France et/ou sa page facebook

DISCUSSIONS AND PERSPECTIVES

- Voir la fiche n°5 de l'étape 4 : *Après le vote*.